

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Chiheb GHANMI & Ahmed BELAIFA.**

Actif du bilan au 31 décembre 2015 (Exprimé en dinars)

A C T I F	Exercice 2015			Exercice 2014
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement	1 698 642		1 698 642	1 790 197
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	7 996 048	6 590 429	1 405 619	1 670 798
AC13 Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
	9 709 690	6 590 429	3 119 261	3 475 995
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	14 707 888	12 241 396	2 466 492	2 103 690
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	863 616	806 391	57 225	67 191
	15 571 504	13 047 787	2 523 717	2 170 881
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	48 723 683	11 916 385	36 807 298	36 316 905
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	6 370 863	7 453 678	8 027 013
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	34 899 142	5 545 522	29 353 620	28 289 892
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	247 842 288	9 146 626	238 695 662	200 201 689
AC321 Parts dans les entreprises liées	53 234 167	3 449 677	49 784 490	55 011 511
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	174 731 826	5 696 949	169 034 877	135 940 483
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	19 876 295		19 876 295	9 249 695
AC33 Autres placements financiers	208 101 117	2 861 742	205 239 375	196 477 831
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	42 701 724	2 749 692	39 952 032	44 163 266
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	156 363 330		156 363 330	148 435 407
AC334 Autres prêts	5 437 050	112 050	5 325 000	
AC336 Autres	3 595 861		3 595 861	3 876 006
	3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 017 733		3 017 733	3 661 020
	507 684 821	23 924 753	483 760 068	436 657 445
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	6 528 195		6 528 195	7 943 322
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	410 862		410 862	567 471
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	31 370 562		31 370 562	32 844 794
	38 309 619		38 309 619	41 355 587
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	2 967 189		2 967 189	822 397
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	59 062 499	30 588 697	28 473 802	33 683 797
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 181 254		14 181 254	16 022 141
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	915 045	563 750	351 295	704 099
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	325 153		325 153	312 982
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 830 037		3 830 037	5 734 664
AC633 Débiteurs divers	1 533 220		1 533 220	5 910 530
	82 814 397	31 152 447	51 661 950	63 190 610
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 948 288		1 948 288	15 434 593
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	8 557 365		8 557 365	8 396 292
AC722 Autres charges à répartir	30 930		30 930	30 930
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 182 647		7 182 647	7 085 371
AC733 Autres comptes de régularisation	4 229 354		4 229 354	3 357 845
AC75 Autres	-48 109		-48 109	3 669
	21 900 475		21 900 475	34 308 700
TOTAL DE L'ACTIF	675 990 506	74 715 416	601 275 090	581 159 218

Passifs et Capitaux propres du bilan au 31 décembre 2015

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Notes	Exercice 2015 Montant Net	Exercice 2014 Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	66 960 661	60 817 987
CP4 Autres capitaux propres	35 471 780	31 764 776
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	152 432 441	142 582 763
CP6 Résultat de l'exercice	25 991 752	19 849 679
Total capitaux propres avant affectation	178 424 193	162 432 442
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	2 260 535	2 260 535
	2 260 535	2 260 535
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provisions pour primes non acquises	47 304 118	46 967 759
PA320 Provisions d'assurance vie	7 112 968	8 609 280
PA330 Provision pour sinistres (vie)	3 277 493	2 586 927
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	272 237 711	267 733 834
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	16 101	20 343
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	8 020 743	4 746 802
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	13 670 842	13 187 961
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	12 834 027	13 255 711
	364 474 003	357 108 617
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	27 025 136	32 155 433
	27 025 136	32 155 433
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 885 614	6 323 674
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	9 729 736	5 423 756
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	2 764 209	2 724 506
PA632 Personnel	38 708	3 896
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 177 362	3 143 274
PA634 Crédoeurs divers	1 648 322	1 395 258
	23 243 951	19 014 364
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	5 847 272	8 187 827
	5 847 272	8 187 827
Total du passif	422 850 897	418 726 776
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	601 275 090	581 159 218

Etat de résultat technique de l'assurance non vie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
(Exprimé en dinars)

Notes		2015			2014
		Opérations brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées	+	157 988 227	-22 752 387	135 235 840	126 290 127
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-	-336 359	-1 415 126	-1 751 485	-1 272 739
		157 651 868	-24 167 513	133 484 355	125 017 388
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	15 092 928		15 092 928	14 866 872
		15 092 928		15 092 928	14 866 872
PRNV2 Autres produits techniques	+	77 838		77 838	60 664
		77 838		77 838	60 664
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés	-	-90 627 623	7 623 014	-83 004 609	-77 567 962
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-	-7 777 818	-1 474 232	-9 252 050	-16 871 361
		-98 405 441	6 148 782	-92 256 659	-94 439 323
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-	421 685		421 685	-2 798 715
		421 685		421 685	-2 798 715
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	-755 492		-755 492	-484 107
		-755 492		-755 492	-484 107
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition	-	-27 069 098		-27 069 098	-26 499 467
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+	161 072		161 072	836 818
CHNV43 Frais d'administration	-	-15 365 619		-15 365 619	-13 600 574
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	+		6 768 242	6 768 242	7 191 153
		-42 273 645	6 768 242	-35 505 403	-32 072 069
CHNV5 Autres charges techniques	-	-364 246		-364 246	-328 175
		-364 246		-364 246	-328 175
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-	-292 538		-292 538	3 805 683
		-292 538		-292 538	3 805 683
RNV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		31 152 957	-11 250 489	19 902 468	13 628 218

Etat de résultat technique de l'assurance vie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	2015			2014
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		3 657 784	-528 796	3 128 988	3 273 582
	PRV1	3 657 784	-528 796	3 128 988	3 273 582
PRV2 Produits de placements		724 179		724 179	756 737
	PRV2	724 179		724 179	756 737
CHV11 Montants payés		-1 347 456	378 460	-968 996	-1 439 788
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-686 324	-156 609	-842 933	149 696
	CHV1	-2 033 780	221 851	-1 811 929	-1 290 092
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		1 496 312		1 496 312	787 631
CHV22 Autres provisions techniques (var de la provision pour égalisation)		-190 343		-190 343	-592 959
	CHV2	1 305 969		1 305 969	194 672
CHV3 Participation aux bénéfiques et ristournes	CHV3	-		-	-59
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-401 891		-401 891	-710 254
CHV43 Frais d'administration		-140 638		-140 638	-716 147
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			62 251	62 251	83 479
	CHV4	-542 529	62 251	-480 278	-1 342 922
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		3 111 623	-244 694	2 866 929	1 591 918

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	2015	2014
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie		19 902 468	13 628 218
	RTNV	19 902 468	13 628 218
RTV Résultat technique de l'assurance vie		2 866 929	1 591 918
	RTV	2 866 929	1 591 918
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		25 045 638	24 423 707
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		7 162 097	2 517 890
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 760 242	1 033 654
	PRNT1	34 967 977	27 975 251
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		- 3 016 409	- 2 047 535
CHNT12 Correction de valeur sur placements		- 7 126 595	- 1 846 679
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		- 1 264 778	- 1 349 490
	CHNT1	- 11 407 782	- 5 243 704
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		- 15 092 928	- 14 866 872
CHNT22 Produits des placements transférés vie		- 724 179	- 756 737
	CHNT2	- 15 817 107	- 15 623 609
PRNT2 Autres produits non techniques		357 508	258 791
	PRNT2	357 508	258 791
CHNT3 Autres charges non techniques		- 741 756	- 784 784
	CHNT3	- 741 756	- 784 784
Résultat provenant des activités ordinaires		30 128 237	21 802 081
CHNT4 Impôt sur le résultat 2015		4 136 485	1 952 402
	CHNT4	4 136 485	1 952 402
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		25 991 752	19 849 679
Résultat net de l'exercice		25 991 752	19 849 679
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		25 991 752	19 849 679

Etat de flux de trésorerie (Méthode directe)
(Exprimés en dinars)

	Notes	2 015	2 014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues des assurés	+	176 782 114	169 449 056
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	+	10 791 044	10 028 787
* Décaissements des primes pour les cessions	-	24 127 087	17 437 968
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-	75 010 742	83 600 032
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	6 612 012	5 298 007
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	6 432 485	15 891 177
* Commissions versées aux intermédiaires	-	18 308 940	17 453 592
* Commissions reçues sur les cessions	+	6 498 186	4 350 832
* Commissions versées sur les acceptations	-	3 086 650	3 157 993
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	17 560 573	16 940 137
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	928 042	78 987
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	2 905 400	4 280 753
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	505 815 605	156 777 241
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	464 973 050	172 494 335
* Produits financiers reçus	+	15 929 478	18 598 609
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	16 044 466	12 101 059
* Impôts sur les bénéfices payés	-	1 221 263	2 241 056
* Autres mouvements	-	17 012 343	4 660 813
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		440 118	66 943 132
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 084 179	1 922 759
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	1 615 361	77 880
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	1 748 000	
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	8 260 662	94 869 750
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	5 550 000	39 377 651
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 3 927 480	- 57 336 978
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Dividendes et autres distributions	-	9 998 943	9 615 264
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		9 998 943	9 615 264
Variation de Trésorerie		- 13 486 305	- 9 110
Trésorerie de début d'exercice		15 434 593	15 443 703
Trésorerie de fin d'exercice		1 948 288	15 434 593

Notes aux états financiers

Arrêtés au 31 décembre 2015

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

• Raison sociale	: Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
• Siège social	: Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 – Tunis
• Date de création	: 1972
• Activité	: Assurance et réassurance toutes branches
• Forme	: Société Anonyme
• Capital social	: Cinquante millions de dinars entièrement libérés
• Registre de commerce	: B 132051 1996 – Tunis
• Matricule fiscal	: 000301L/A/M/000

Effectif au 31/12/2014

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres (*)	224
Employés (**)	74
Personnel contractuel	10
Total	308

(*) dont 6 stagiaires

(**) dont 8 stagiaires

II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2015 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

1- Postes de bilan

1.1- Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

1.2- Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Mobilier & matériel de bureau	:	20 %
Agencements, aménagements et installations	:	10 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Logiciels	:	33,33 %

1.3- Placements

1.3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation,
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

<u>Eléments</u>	<u>Taux</u>
Terrains	non amortissables
Immeubles d'exploitation	5%
Immeubles hors exploitation	5%

1.3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

1.3.3. Autres placements

- *Actions et autres titres à revenus variables :*

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérés comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées	cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM	valeur liquidative du 31 décembre

- *Obligations et autres titres à revenu fixe :*

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- *Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers*

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

1.4- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

1.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

1.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

1.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

1.5- Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc...) ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

1.5.1. Frais d'acquisition reportés :

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

1.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir :

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

1.6-Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

1.7- Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

1.7.1. Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et *prorata temporis*.

1.7.2. Provision mathématiques (vie) :

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

1.7.3. Provision pour sinistres :

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser. Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

1.7.4. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

1.7.5. Provision pour égalisation et équilibrage :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

1.7.6. Autres provisions techniques

- *Provision mathématique des rentes :*

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :
Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.
- Provision pour risques en cours :
Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

III- POSTE DES ETATS DE RESULTAT

1- Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2- Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du «terme», commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),

- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

3- Exemption à la présentation des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

IV- CONTROLE INTERNE

Le programme d'Audit pour l'année 2015 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Audit du processus de Conventionnement ; de désignation, de règlement et comptabilisation des prestataires métiers.
- Audit du processus de gestion des contrats de maintenance.
- Gestion des Résiliations, des déclarations et du transfert des contrats.
- Le retour administratif et la gestion des ristournes.
- Le contrôle administratif de la souscription des contrats et des avenants.
- Le contrôle administratif des opérations sur le chiffre d'affaires.
- L'inspection
- Validation des Dossiers Refonte SI
- Suivi des lettres de recommandations des CAC.
- Les missions de suivi des fonctions auditées à ce jour à savoir :
 - ✓ La gestion des dossiers sinistres Auto-corporels.
 - ✓ La souscription des contrats Automobile.
 - ✓ Le Retour Administratif.
 - ✓ Le Retour Contentieux
 - ✓ Le Retour Précontentieux
 - ✓ Gestion des dossiers sinistres Auto-Matériels
 - ✓ La souscription Incendie
 - ✓ La souscription RD
 - ✓ La Réassurance

V- NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

A. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

➤ AC1-Actifs incorporels

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 9.709.690 DT contre un montant de 8.437.472 DT au 31 décembre 2014 :

Nature de l'actif	Brut 2014	Mouvement 31/12/2015	Brut 2015	Amortissement & provisions	Net 31/12/2015
Actifs incorporels	8 437 472	1 272 218	9 709 690	6 590 429	3 119 261
Investissement de recherche et développement	1 790 197	- 91 555	1 698 642		1 698 642
Concessions, Brevets, Licences					
Marques	6 632 275	1 363 773	7 996 048	6 590 429	1 405 619
fonds commercial	15 000	-	15 000		15 000

➤ AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation bruts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 15.571.504 DT contre un montant de 14.373.930 DT au 31 décembre 2014 :

Nature de l'actif	Brut 2014	Mouvement 31/12/2015	Brut 2015	Amortissement & provisions	V C N 31/12/2015
Actifs corporels d'exploitation	14 373 930	1 197 574	15 571 504	13 047 787	2 523 717
Installations techniques et machines	13 527 632	1 180 256	14 707 888	12 241 396	2 466 492
Autres installations outillage mobilier	846 298	17 318	863 616	806 391	57 225

Le détail des actifs corporels d'exploitation se présente comme suit :

Nature de l'actif	Brut	Amortissement	V C N
Agencements Aménagements & installations	6 397 930	4 510 796	1 887 134
Matériel de transport	869 477	548 434	321 043
Matériel Mobilier de Bureau	1 024 822	936 279	88 543
Matériel Informatique	7 279 275	7 052 278	226 997
Actifs corporels au 31/12/2015	15 571 504	13 047 787	2 523 717

➤ AC3-Placements

Les placements bruts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 507.684.821 DT contre un montant de 459.020.368 DT au 31 décembre 2014.

Nature de l'actif	Brut 2014	Mouvement 31/12/2015	Brut 31/12/2015	Amortissement & provisions	Net 31/12/2015
Terrains et constructions	47 477 582	1 246 101	48 723 683	11 916 385	36 807 298
Terrains et constructions d'exploitation	14 005 218	-180 677	13 824 541	6 370 863	7 453 678
Terrains et constructions hors d'exploitation	33 472 364	1 426 778	34 899 142	5 545 522	29 353 620
Placements	208 840 985	39 001 303	247 842 288	9 146 626	238 695 662
Placement dans les entreprises liées	55 556 514	- 2 322 347	53 234 167	3 449 677	49 784 490
Placement dans les Entreprises avec un lien de participation	144 034 776	30 697 050	174 731 826	5 696 949	169 034 877
Bons et Obligations/Etse avec lien	9 249 695	10 626 600	19 876 295		19 876 295
Autres placements financiers	199 040 781	9 060 336	208 101 117	2 861 742	205 239 375
Actions, autres titres a revenus variable	46 614 166	- 3 912 442	42 701 724	2 749 692	39 952 032
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 435 407	7 927 923	156 363 330		156 363 330
Prêts Hypothécaires	-	5 437 050	5 437 050	112 050	5 325 000
Autres prêts	3 988 056	- 392 195	3 595 861		3 595 861
Autres	3 152	-	3 152		3 152
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 661 020	- 643 287	3 017 733		3 017 733
Total Général	459 020 368	48 664 453	507 684 821	23 924 753	483 760 068

AC 32 - Participations et entreprises liées

1- Entreprises liées

Les **entreprises liées** (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la **majorité des droits de vote** ou dans lesquelles elle détient un **intérêt important dans les droits de vote** ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, **contrôlées** par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	4 675 000	46 750 000	3 007 628	64,33%	30 120 125		30 120 125
CL BIZERTE NS 2015			183 800	0,00%	1 838 000	81 240	1 756 760
CLINIQUE EL AMEN BEJA	93 853	9 385 300	37 466	39,92%	3 746 600	2 772 934	973 666
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	800 000	8 000 000	459 500	57,44%	4 595 000	203 099	4 391 901
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	66 250	5 300 000	3 441	5,19%	344 100	170 966	173 134
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	49 350	4 935 000	283	0,57%	29 152	14 739	14 413
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 016 000	10 160 000	576 735	56,77%	4 806 125	105 158	4 700 967
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	65 000	6 500 000	1	0,00%	102		102
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	3 000 000	24 540	81,80%	2 465 455		2 465 455
GMA	9 000	900 000	1 355	15,06%	135 500	101 541	33 959
ASSURANCES HAYETT	60 000	6 000 000	40 000	66,67%	2 701 936		2 701 936
HAYETT Droits d'attribution			4	0,00%	72		72
HOPITAL PRIVE EL AMEN	2 400 000	24 000 000	245 200	10,22%	2 452 000		2 452 000
Total					53 234 167	3 449 677	49 784 490

2- Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec **lien de participation** sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une **influence notable** (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) **sans** pour autant en avoir le **contrôle**.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2015)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2014	DOTATIONS 2015	REPRISE 2015	PROVISION 2015	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN CAPITAL	50 000	500 000	2 499	5,00%	24 990					24 990
AMEN BANK	24 444 000	122 220 000	6 806 627	27,85%	65 578 450					65 578 450
AMEN FINANCE COMPAGY	1 000 000	63 000 000	175 000	17,50%	13 125 000	46 375		46 025	350	13 124 650
AMEN INVEST	20 000	2 000 000	9 280	46,40%	584 000					584 000
AMEN PROJECT SICAF	200 000	9 000 000	75 310	37,66%	3 356 446					3 356 446
COTUNACE	215 683	21 568 300	2 413	1,12%	300 000	6 700		135	6 564	293 436
EL AMANA TAKAFUL	1 000 000	10 000 000	179 999	18,00%	1 799 990	230 399	237 419		467 818	1 332 172
EL KHIR	52 000	5 200 000	21 912	42,14%	2 107 655	1 219 200	888 455		2 107 655	-
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 034 246	10,11%	36 089 283	5 805 458		5 338 223	467 235	35 622 048
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798					72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	70 000	21,21%	1 400 000	399 560		39 550	360 010	1 039 990
KAWARIS	33 000	3 300 000	7 884	23,89%	823 350	21 304		21 304		823 350
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	289 212	14,46%	2 892 120					2 892 120
SNB	84 200	8 420 000	16 840	20,00%	1 500 000					1 500 000
SPCS	1 100 000	11 000 000	62 500	5,68%	625 000					625 000
SUNAGRI-SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	27 480			27 480	212 520
TAYSIR MICROFINANCE	50 000	5 000 000	2 500	5,00%	250 000					250 000
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	2 762 185	13,81%	25 846 134	282 016	1 977 821		2 259 837	23 586 297
TUNISIE LEASING	8 300 000	41 500 000	1 697 796	20,46%	17 592 030				-	17 592 030
TUNISYS	150 000	1 500 000	52 458	34,97%	524 580					524 580
TOTAL					174 731 826	8 038 491	3 103 695	5 445 237	5 696 949	169 034 877

État récapitulatif des placements

Nature de l'actif	Valeur Brute	Correction de Valeur	Valeur Nette 2015	Valeur Nette 2014
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	48 723 683	11 916 385	36 807 298	36 316 905
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	245 146 521	11 896 317	233 250 203	224 964 026
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	16 868 574		16 868 574	1 503 612
Autres parts d'OPCVM	8 652 622		8 652 622	8 647 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 239 625		176 239 625	157 685 102
Autres prêts et effets assimilés	9 032 911	112 050	8 920 861	3 876 006
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 017 733		3 017 733	3 661 020
Autres dépôts	3 152		3 152	3 152
Total	507 684 821	23 924 753	483 760 068	436 657 445

➤ AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques

- Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à 6.528.195 DT au 31 décembre 2015 contre un montant de 7.943.322 DT au 31 décembre 2014.

Branche	2015	2014	Variation
Incendie	3 116 139	3 178 024	- 61 885
Risques divers	2 682 590	2 661 078	21 512
Transport	729 466	2 104 220	- 1 374 754
TOTAL	6 528 195	7 943 322	- 1 415 127

- Sinistres à payer à la charge des réassureurs

La provision pour sinistre à payer (vie) et (non vie) s'élèvent au 31 décembre 2015 à 31.781.424 DT contre un montant de 33.412.265 DT au 31 décembre 2014.

Branche	2015	2014	Variation
Vie	410 862	567 471	- 156 609
Incendie	7 974 901	11 878 377	- 3 903 477
Risques divers	15 922 708	9 932 393	5 990 316
Automobile	2 441 223	2 988 449	- 547 226
Transport	3 825 961	6 839 846	- 3 013 885
Aviation	1 205 769	1 205 729	40
TOTAL	31 781 424	33 412 265	- 1 630 841

➤ AC6- Créances

Le montant brut des autres créances s'élèvent au 31 décembre 2015 à 82.814.397 DT contre 90.745.385 DT au 31 décembre 2014.

Libellé	2015			2014		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	- 1 374 779		- 1 374 779	- 2 796 640		- 2 796 640
Primes acquises et non émises	4 341 968		4 341 968	3 619 037		3 619 037
Autres Créances nées d'opérations directes	59 062 499	30 588 697	28 473 802	60 674 822	26 991 025	33 683 797
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 181 254		14 181 254	16 022 141		16 022 141
Créances née d'opérations de Réassurance	915 045	563 750	351 295	1 267 849	563 750	704 099
Prêts au personnel	325 153		325 153	312 982		312 982
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 830 037		3 830 037	5 734 664		5 734 664
Débiteurs divers	1 533 220		1 533 220	5 910 530		5 910 530
TOTAL	82 814 397	31 152 447	51 661 950	90 745 385	27 554 775	63 190 610

➤ AC7- Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31 décembre 2015 à 21.900.475 DT contre un montant de 34.308.700 DT au 31 décembre 2014.

Libellé	2015	2014
Avoirs en banque	1 907 200	15 391 276
CCP	36 259	36 258
Caisse	4 829	7 059
Frais d'acquisition reportés	8 557 365	8 396 292
Autres charges à répartir	30 930	30 930
Intérêts courus et non échus	6 980 153	6 692 216
Loyers à recevoir	202 494	393 155
Autres comptes de régularisation	4 229 354	3 357 845
Autres	- 48 109	3 669
TOTAL	21 900 475	34 308 700

3- MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

➤ CP1-Capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserve investissement exonérée	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toute Éventualité	Autre Réserve pour Toute Éventualité	Réserve spéciale de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2014	50 000 000	5 000 000	31 095 914	250 000	3 301 022	52 266 965		668 862	19 849 679	162 432 441
Affectation du Résultat 2014										
Réserve légale										
Réserve investissement exonérée			3 707 005						-3 707 005	
Autre Réserve pour toute toute Éventualité							16 142 674		-16 142 674	
Dividendes distribués						-10 000 000				-10 000 000
Résultat au 31/12/2015									25 991 752	25 991 752
Solde 31/12/2015	50 000 000	5 000 000	34 802 919	250 000	3 301 022	42 266 965	16 142 674	668 862	25 991 752	178 424 193

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2015 à 76.913.901 DT et se détaillent comme suit :

Réserves pour fonds social	3 301 022	
Réserves pour toutes éventualités	42 266 965	
Réserve spéciale de réinvestissement	31 095 914	(*)
Prime d'émission	250 000	

(*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur

Au 31/12/2015 la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 DT. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
SICOF	1 237 131	24 742 620	49%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	28%
AXA	384 922	7 698 440	15%
Munich Ré	75 522	1 510 440	3%
Parenin	72 102	1 442 040	3%
AUTRES	38 188	763 760	2%
Total	2 500 000	50 000 000	100%

➤ PA3-Provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2015 à 364.474.003 DT contre un montant de 357.108.617 DT au 31 décembre 2014.

Libellé	2015	2014	Variation
Provisions pour primes non acquises	47 304 118	46 967 759	336 359
Provisions pour sinistres	297 222 890	288 275 867	8 947 023
Provisions mathématiques Vie	7 112 968	8 609 280	- 1 496 312
Autres Provisions Techniques (non vie)	12 834 027	13 255 711	- 421 684
TOTAL	364 474 003	357 108 617	7 365 386

- Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent au 31 décembre 2015 à 47.304.118 DT contre 46.967.759 DT au 31 décembre 2014.

Branche	PPNA 2015	PPNA 2014	Variation
Incendie	4 538 277	4 832 364	- 294 087
Risques divers	12 093 337	12 510 611	- 417 274
Automobile	26 958 204	25 311 712	1 646 492
Transport	867 664	846 710	20 954
Groupe	44 122	23 054	21 068
Acceptation	2 802 514	3 443 308	- 640 794
TOTAL	47 304 118	46 967 759	336 358

- Provisions pour sinistre

Les provisions pour sinistres s'élèvent au 31 décembre 2015 à 297.222.890 DT contre à 288.275.867 DT au 31 décembre 2014.

Branche	PSAP 2015	PSAP 2014	Variation
Incendie	17 002 867	20 527 215	- 3 524 348
Risques divers	51 329 470	40 115 096	11 214 374
Automobile	205 317 724	202 751 899	2 565 825
Transport	10 468 347	13 642 934	- 3 174 587
Groupe	1 899 538	1 785 721	113 817
Aviation	1 347 645	1 324 011	23 634
Acceptation	3 739 315	3 406 094	333 221
Prévisions pour recours à encaisser	- 18 867 195	- 15 819 136	- 3 048 059
S/TOTAL	272 237 711	267 733 834	4 503 877
Provision pour Égalisation vie	6 316 275	6 125 932	190 343
Provision pour Égalisation non vie	6 281 319	5 987 356	293 963
Provision pour Équilibrage	1 073 248	1 074 673	- 1 425
S/TOTAL	13 670 842	13 187 961	482 881
Provisions pour sinistres a payer vie	3 277 493	2 586 927	690 566
Provision pour PB à distribuer vie	16 101	20 343	- 4 242
Provision pour PB à distribuer non vie	8 020 743	4 746 802	3 273 941
S/TOTAL	11 314 337	7 354 072	3 960 265
TOTAL	297 222 890	288 275 867	8 947 023

• **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR PB ET RISTOURNES**

Nous avons ajouté à l'ancienne provision pour PB et ristourne, les provisions sur les ristournes qui ont le caractère de PB. Cette provision concerne les bonifications pour non sinistres sur la garantie tierce de la branche automobile.

Le montant des participations aux bénéfices de la branche automobile est égal à 15% de la garantie tierce nette de retenue de 15 dinars par contrat (frais de gestion), générant une provision de 1439 229 ,298.DT

• **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR SINISTRES INCONNUS**

1/RC Risques divers

Changement de méthode RC justifiée par le constat suivant :

- Le coût des sinistres tardifs est relativement important, comparé au coût moyen général calculé sur les sinistres RC.
- La détermination de la PSI de la branche RC se base désormais sur le coût moyen des tardifs.

2/ Automobile Corporel

Changement de méthode de calcul de PSI de la branche auto corporel. En effet, nous avons adopté la même méthode utilisée l'année dernière mais au lieu de prendre un taux de variation du coût d'une année à un autre, nous avons calculé un taux de variation moyen de six exercices d'observation lequel taux est multiplié par CM prévisionnel de chaque exercice. Ce qui permet d'éviter des variations des estimations des IBNR non justifiées.

VI. NOTES SUR LES POSTES DU RESULTAT

➤ RTNV-RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Branche		Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	(+)	17 141 648		25 591 849	80 859 287	6 996 375	16 501 671	558 676	10 338 721	157 988 227
Variation des primes non acquises	(-)	-232 203		-438 787	1 646 493	1 395 708	21 068		-640 794	1 751 485
Primes cédées	(-)	11 732 768		7 502 879	767 107	2 014 231		553 907	181 495	22 752 387
TOTAL		5 641 083	0	18 527 757	78 445 687	3 586 436	16 480 603	4 769	10 798 020	133 484 355
Produits de placements	(+)	1 633 416		2 438 588	7 743 462	666 668	1 572 406	53 235	985 153	15 092 928
Autres produits techniques					77 838					77 838
TOTAL		1 633 416	0	2 438 588	7 821 300	666 668	1 572 406	53 235	985 153	15 170 766
Prestations payées		6 199 751	453 427	7 314 660	54 081 400	1 696 962	13 960 846		6 920 577	90 627 623
Variation des provisions pour sinistres		-3 329 584		11 164 557	881 876	-1 637 178	341 291	23 634	333 222	7 777 818
Prestations à la charge des réassureurs		4 930 895		1 758 539	118 715	804 029		10 836		7 623 014
Variation des provisions à la charge des réassureurs		-3 903 477		5 990 316	-547 226	-3 013 885		40		-1 474 232
TOTAL	(-)	1 842 749	453 427	10 730 362	55 391 787	2 269 640	14 302 137	12 758	7 253 799	92 256 659
Variation des autres provisions techniques	(-)	-353 312	-30 795	576 744	-617 401		3 079			-421 685
TOTAL	(-)	-353 312	-30 795	576 744	-617 401		3 079	0		-421 685
Participation aux bénéfices et ristournes	(-)			14 768	-4 500	261 797	483 427			755 492
TOTAL		0		14 768	-4 500	261 797	483 427	0		755 492
Frais d'exploitation										
Frais d'acquisition		3 728 591		4 400 991	10 767 393	2 342 629	2 109 208		3 720 286	27 069 098
Variation frais d'acquisition reportée		-59 530		-87 950	301 008	3 508	4 036			161 072
Frais d'administration		1 376 840		3 074 266	8 191 632	1 137 117	1 585 764			15 365 619
Commissions reçues des réassureurs		4 076 411		1 927 047		715 603		49 181		6 768 242
TOTAL	(-)	1 088 550	0	5 636 160	18 658 017	2 760 635	3 690 936	-49 181	3 720 286	35 505 403
Autres charges techniques	(-)				364 246					364 246
TOTAL					364 246					364 246
Variation des provisions p/égalité et équilibrage										
Égalisation				-91 611			385 574			293 963
Équilibrage				-1 425						-1 425
TOTAL	(-)	0		-93 036	0	0	385 574			292 538
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		4 696 512	-422 632	4 101 347	12 474 838	-1 038 968	-812 144	94 427	809 088	19 902 468

➤ **Charges et produits de placements**

- **PRNT1- PRODUITS DE PLACEMENTS**

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 2015	Total 2014
Revenus des placements immobiliers		1 815 848	1 815 848	1 764 462
Revenus des participations	12 434 902	6 242 368	18 677 270	12 143 323
Revenus des autres placements	9 944 460	3 871 893	13 816 353	10 515 923
Autres revenus et reprises de provisions pour dépréciations		658 506	658 506	3 551 543
Total produits de Placements	22 379 362	12 588 615	34 967 977	27 975 251

- **CHNT1- CHARGES DE PLACEMENT**

	Autres revenus et frais financiers	Total 2015	Total 2014
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs	625 192	625 192	596 461
Frais externes	183 569	183 569	60 883
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations	10 599 021	10 599 021	4 586 361
Total charges de placements	11 407 782	11 407 782	5 243 704

- **VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Charges	2015	2014
Salaires	9 816 539	9 946 400
Charges sociales	1 893 592	2 189 921
Autres	2 387 802	2 465 183
Total	14 097 933	14 601 504

➤ **CHARGES DE COMMISSIONS**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 18 132 609 dinars contre 17 457 550 dinars en 2014.

➤ **DÉCOMPTE FISCAL**

	REINTEGRATION	DEDUCTION
RESULTAT COMPTABLE AU 31/12/2015	30 128 237	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES 2015	12 017 864	
REPRISE PROVISIONS POUR DPRECIATION TITRES 2014		11 223 448

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2015	17 206 803	
REPRIE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2014		15 842 030
DIVIDENDES RECUS 2015		12 986 597
PROVISIONS TITRES COTES 2015		4 722 074
REPRISE PROVISIONS TITRES COTES 2014	7 795 128	
PLUS VALUE S/CESSION DES ACTIONS COTEES		754 050
MOINS VALUE S/CESSION TITRES SICAV	352 966	
JETONS DE PRESENCE	72 000	
MISSIONS ET RECEPTIONS	2 402	
DEDUCTION PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES		1 364 773
TOTAL	67 575 399	46 892 972
RESULTAT FISCAL		20 682 427
REINVESTISSEMENTS EXONERES FCPR CAPITAL 3 CLINIQUE EL AMEN BEJA	8 000 000 2 610 800 10 610 800	10 610 800
BENEFICE IMPOSABLE		10 832 777
BENEFICE IMPOSABLE (arrondi aux dinars inférieurs)		10 832 777
MINIMUM D'IMPOT		4 136 485
IMPOT SUR LES SOCIETES 2015		3 791 472
IMPOTS AVANCES		7 674 320
REPORT		3 537 834
RESULTAT NET		25 991 752

VII. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

	2015	2014
Engagements reçus		
Engagements de rachat de titres et d'actifs	278 173	494 916
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 316 786	2 643 210
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	278 173	494 916

VIII. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

➤ LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2015 un solde de 1 948 288 DT contre un solde de 15 432 650 DT au 31 Décembre 2014 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Dépôts à vue	-3 056 541	425 591	-3 482 133
Dépôts à terme	5 000 000	15 000 000	-10 000 000
Caisse	4 829	7 059	-2 230
Total	1 948 288	15 432 650	-13 484 362

➤ OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En 2015, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont toutes été réalisées aux conditions de marché.

- **Les transactions financières :**

Emprunts obligataires :

Société	Montant au 31/12/2014	Entrées	Sorties	Montant au 31/12/2015	Produits
AMEN BANK TUNISIE	4 049 695	6 000 000	573 400	9 476 295	653 335
LEASING	5 200 000	2 000 000	1 800 000	5 400 000	381 478
	9 249 695	8 000 000	2 373 400	14 876 295	1 034 813

Les transactions d'exploitation:

NATURE DES TRANSACTIONS	MONTANT
PRESTATIONS ET CHARGEMENTS (*)	8 982 656
AMEN BANK	1 819 903
PARENIN	357 422
GFCO	35 691
TUNISYS	12 165
EL KHIR	311
EL IMRANE	5 045
TUNISIE LEASING	6 400 243
SNB	172 736
CLINIQUE EL AMEN	23 448
TUNISIE FACTORING	33 673
AMEN INVEST	21 419
AMEN SANTE	18 644
AUTRES	81 956
ASSURANCE COMPLEMENT RETRAITE	
HAYETT	406 897
CHIFFRE D'AFFAIRES	15 304 537
AMEN BANK	2 812 242
PARENIN	714 783
GFCO	155 795
TUNISYS	45 099
EL KHIR	-34 099
KAWARIS	80 091
EL IMRANE	100 552
TUNISIE LEASING	10 118 039
SNB	224 736
AMEN INVEST	67 414
CLINIQUE EL AMEN	111 722
TUNISIE FACTORING	456 322
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	23 978
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	44 831
CLINIQUE EL AMEN BEJA	45 323
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	19 261
AMEN SANTE	73 298
COMAR IMMOBILIERE	10 854
AUTRES	234 296

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de la
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la COMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la COMAR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 178.424.193 dinars tunisiens, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25.991.752 dinars tunisiens.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre l'établissement

d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMAR au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

I- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers

des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**La Générale d'Audit & Conseil
CPA International**

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***

Chiheb GHANMI

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de la

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR

Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a procédé à la cession d'un lot de terrain sis à la Soukra à la société EL- IMRANE (*détenue à hauteur de 46% par la COMAR*) pour une valeur de 2.209 KDT hors taxes. Cette cession a généré une plus-value de 607 KDT. Cette opération est autorisée par le conseil d'administration du 23 juin 2015.
- La COMAR a cédé 696 600 titres détenus dans l'hôpital privé EL AMEN à la société AMEN SANTE (*détenue à hauteur 64% par la COMAR*) à la valeur nominale de 10 DT, soit une cession qui totalise 6 966 KDT.
- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (*détenue à hauteur de 46% par la COMAR*) une convention de placement de 4 MDT au taux de 9% l'an remboursable le 31 décembre 2017 et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant actionnaire » autorisé par le conseil d'administration du 6 octobre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a conclu avec la société COMAR IMMOBILIERE (*détenue à hauteur 89% par la COMAR*) une convention de prêt sous forme d'avance en « compte courant actionnaire » et ce, pour un montant s'élevant à 1 000 KDT. Ce prêt sera remboursable en une seule fois le 5 juillet 2016 et il est rémunéré

au taux d'intérêt variable TMM+3%. En 2015, les produits constatés au titre de ce prêt s'élevaient à 75 KDT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 6 octobre 2015.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec sa filiale la société COMAR IMMOBILIERE (*détenue à hauteur de 89%*) une convention de prêt sous forme d'avance en compte courant et ce, pour un montant s'élevant à 650 KDT. Ce prêt a été partiellement remboursé le 30 juin 2015, pour un montant de 325 KDT. Il est rémunéré au taux d'intérêt variable TMM+3%. En 2015, les produits constatés au titre de ce prêt s'élevaient à 36 KDT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 26 juin 2014.
- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec HAYETT (*dans laquelle elle détient 66,67% du capital*) un contrat de location portant sur un local à usage professionnel. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant au cours de 2013. Le montant du loyer facturé par HAYETT, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 29 KDT.
- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (*détenant directement et indirectement 78% du capital de la COMAR*) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant comptabilisé en charge de l'exercice 2015 s'élève à 177 KDT toutes taxes comprises. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 27 avril 2011.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec TUNISYS (*dans laquelle elle détient 35% du capital*) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR au titre de l'exercice 2015 s'élève à 72 KDT.
- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (*dans laquelle elle détient 66,67% du capital*) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 111 KDT hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la

COMAR, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 57 KDT.

Au 31 décembre 2015, la créance au titre de ces conventions s'élève à 82 KDT.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2015, est de 29 KTND.
- La COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (*dans laquelle elle détient 46% du capital*) deux contrats de location, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2015, les loyers facturés par contrat s'élèvent respectivement à 53 KDT et 42 KDT.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

A partir du 1^{er} novembre 2014, la COMAR a opté pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur Général.

Le comité de rémunération du 5 novembre 2014 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Président du conseil d'administration et au Directeur Général comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Président du conseil d'administration est fixée à 100 KDT. En outre, le Président du conseil d'administration bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur, d'un quota de carburant de 4 KDT et de remboursement de frais d'une ligne GSM.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 135 KDT. En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur, d'un quota de carburant de 4 KDT et de remboursement de frais d'une ligne GSM.

La rémunération accordée au Directeur Général Adjoint demeure celle fixée par la décision du Comité de Rémunération en date du 5 juin 2013 et elle s'élève à 115 KDT. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone et de carburant.

Autres rémunérations :

- Le comité de rémunération du 3 juin 2015 a décidé d'accorder les primes de bilan suivantes :
 1. Le Directeur Général, Mr Hakim Ben Yedder: Une prime de bilan de 145 KDT au titre de l'année 2014, payée au cours de l'exercice 2015 ;
 2. Le Directeur Général Adjoint, Mr Lotfi Ben Haj Kacem: Une prime de bilan de 125 KDT au titre de l'année 2014, payée au cours de l'exercice 2015.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 140 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2015.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 30 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2015.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tel qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Rémunération	100 000	-	135 000	-	115 000	-
Primes	-	-	145 000	145 000	125 000	125 000
Total	100 000	-	280 000	145 000	240 000	125 000

Membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Jetons de présence et autres rémunérations	170 000	170 000
Total	170 000	170 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**La Générale d'Audit & Conseil
CPA International**

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Chiheb GHANMI

Ahmed BELAIFA